



PROCES VERBAL

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE SECTION JAD

PV N°11 CDA/3

REUNION DU 20 Aout 2020 (visioconférence)

Présents: MM. ROUGINAT Damien- CALZADA Gaëtan- MATHIEU Florian- THIBERT Valérian

Excusé: M. REMOND Cyril

Absents : MM. GOBEROT Sébastien- HUOT MARCHAND Yohan- ROCHE Mickael

I – RENOUELEMENT

La séance commence par la présentation de la nouvelle CDA Jeune.

En ce qui concerne les JAD : A ce jour, seulement 9 arbitres ont une licence valide et sont dans la capacité d'arbitrer. D'autres licences sont encore en attentes chez le médecin du district.

La CDA Jeune a évoqué le fait que les arbitres qui n'ont pas passé l'examen pratique seront prioritaires pour arbitrer et être accompagnés.

Les observations pourront commencer dès la 2nd journée de championnat, dès lorsque les arbitres ont reçu les documents du stage de rentrée.

II– CALENDRIER DE LA SAISON

Il n'y aura pas de stage de rentrée cette saison en raison de la crise sanitaire.

Le calendrier pour les JAD se trouve sur le site du district. Toutes les dates importantes sont inscrites sur celui-ci.

Les cours JAD ont lieu tous les 2nd vendredi de chaque mois si la crise sanitaire le permet.

III- STAGE

Le stage de rentrée étant annulé, les arbitres JAD recevront dans leur boîte mail le Powerpoint qui aurait dû être évoqué ainsi que les documents.

3 Dates ont été retenues pour des stages, Damien ROUGINAT se chargera de trouver des lieux différents pour les 3 stages. 1 stage sera réservé pour les arbitres étant « promotionnel JAL ».

IV- RAPPEL

Les membres CDA se sont engagés à accompagner/observer au moins 4 arbitres durant la saison.

Les arbitres doivent se mettre indisponibles au moins 3 semaines à l'avance afin que REMOND Cyrille puisse faire les désignations. Dans le cas contraire des sanctions peuvent être prise à l'encontre des arbitres récidiviste.

Chaque JAD doit assister à au moins 5 cours. L'heure de ses cours ayant été modifié à 19 H 30 jusqu'à 21 H afin de facilité les personnes finissant à 18 H 30.

V- QUESTIONS DIVERSES

Cours JAD d'Octobre : Après réunion de la CDA , il n'y aura pas de cours en Octobre.

La séance est levée à 19 H 45.

La présente decision est susceptible d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délais prévus aux articles 188-189- 190 des règlements généraux de la FFF.

Le Responsable de la section JAD: MATHIEU F